



Un pays à faire rêver



A
V
R
I
L



2
0
1
0



Sommaire	
- Le résultat de la panique	2
- Souveraineté du peuple québécois	3
- Souv. du peuple québécois, suite	4
- Souv. du peuple québécois, suite	5
- Faits divers, naissances, citations	6
- Québec: droit à son indépendance	7
- Quand l'occupation a-t-elle cessé?	8
- Articles à vendre	9
- Description du logo	10

Le journal des souverains de coeur

www.souverainetelasolution.com

Vol. 9 No. 4

Souveraineté La Solution inc.

Le résultat de la panique

Selon un grand quotidien, le gouvernement libéral de Jean Charest avec son ministre de l'immigration en tête, veulent faire une charte de la laïcité pour le Québec.

Un gouvernement d'allégeance fédéraliste sait très bien et en connaissance de cause que tout immigrant confondu est entré en sol canadien par les ambassades du Canada. Tout immigrant qui se sentira irrité par la charte du Québec, va invoquer la Charte des droits et libertés du Canada parce celle-ci prime sur celle du Québec. Les avocats vont faire de l'argent avec les québécois, tout simplement parce que le fédéral oblige le Québec à fournir à tout immigrant qui s'installe sur son territoire une carte d'assurance santé, un gîte temporaire, de la nourriture, des vêtements et de l'aide social. Cette charte va être incomplète et sa base va être erronée tout comme la loi sur l'immigration. Les immigrants irrités vont faire appel à l'aide sociale pour défrayer le coût de leurs avocats. Le parti libéral a dans tout cela calmé tous les québécois, et espère le retour de l'électorat qui a quitté le parti, avec la bénédiction du fédéral, lui qui a le dernier mot.

Le DGE Québec, qui fait la liste électorale, se base sur les noms de la carte d'assurance santé qui ne fait de distinction entre les personnes qui ont ou non le droit de vote. On se rappellera que les libéraux à l'élection de 1998 dans le comté d'Anjou, ont acheté des votes à \$10.00 et il y a des gens qui ont voté 24 fois, en prenant sans doute des noms sur la liste électorale. Trois mois après cette tricherie du parti libéral, le comté de Westmount versa dans la caisse du parti plus d'un demi million de dollars, et nous les québécois avons payé une facture juridique de \$290377.14.
Finissons-en avec ces conneries.

Solutions

- 1- L'indépendance le soir d'une élection générale, où un gouvernement souverainiste aurait remporté majoritairement.
- 2- Un vote dans notre Assemblée Nationale au moment opportun sur l'indépendance par un gouvernement souverainiste minoritaire lors de son premier mandat.
- 3- Déclaration automatique de l'indépendance dans notre Assemblée Nationale, advenant la déclaration par le fédéral d'une élection dans un comté en sol québécois ou une générale.
- 4- Le Québec deviendra automatiquement indépendant à la fin du premier mandat d'un gouvernement minoritaire ou à la déclaration d'une élection générale.

Équipe de Rédaction du journal

Éditeur: Compagnie Souveraineté La Solution inc.

Rédacteur en chef: André Desnoyers

Montage graphique: Jean Luc Messier

Programmeur: Jean Lussier



Souveraineté La Solution inc.

Théorie et pratique de la souveraineté du peuple québécois

Conférence prononcée dans le cadre du forum social québécois
par Jean-Luc Deveaux



Regardons d'abord le contexte mondial, ou international, peu importe l'expression que nous employons. En 1945, l'ONU avait à sa création environ une cinquantaine d'états, dont le Canada qui avait signé la charte. Aujourd'hui plus de 192 états sont membres des Nations Unies+. Et là également d'autres nations qui ne sont pas membres des Nations Unies, mais membres d'autres organisations internationales. Dans le passé c'était l'OLP, aujourd'hui c'est l'autorité du peuple palestinien qui est membres de la Ligue des états arabes, de l'organisation de la conférence

islamique. Donc tout cela pour vous exprimer que les questions nationales, le droit des peuples, sont encore des questions d'actualité dans le cadre de la mondialisation que nous connaissons, vous savez cette fameuse mondialisation économique.

Au Québec on a déjà eu dernièrement, un parti souverainiste au pouvoir à Québec, et nous avons une majorité de députés souverainistes dans l'opposition officielle à la Chambre des Communes à Ottawa. Je vous dis qu'il était du devoir du gouvernement souverainiste à Québec de donner des instructions à notre députation majoritaire à Ottawa dans l'opposition officielle de revenir au Québec, puisque nous avons la majorité à Québec et dans l'opposition officielle à Ottawa. Un événement historique qu'on a laissé passer. Nous pouvions faire comme le peuple syrien, et cela même si le Québec avait des ministres au cabinet fédéral. C'est la question de l'exercice du droit d'un peuple à disposer de lui-même. Il faut à l'occasion dépasser la classe politique.

La Cour internationale de justice a expliqué, par le juge Amoun (décision majoritaire), que **le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes a existé de tout temps et que nier ce droit, c'est nier un droit naturel**. Ce n'est pas une histoire nouvelle. Ça a existé «de tout temps». C'est quand même extraordinaire parce que dans le cas de la Namibie, les colonialistes disaient: «Le peuple namibien ne peut pas accéder à l'indépendance parce qu'il y a plusieurs langues parlées sur le territoire, parce qu'il y a plusieurs religions et, compte tenu qu'il y a pas une unité politique et sociologique de toute la population du territoire, c'est un état qui n'est pas viable.» Or aujourd'hui, la Namibie est membre des Nations Unies. Les vieux juristes anglo-saxons se sont "trompés. Encore une fois.



Spécialité Pictogrammes

Objets personnalisés pour tout événement:

Anniversaire de naissance, Mariage,
Réunion, Retrouvailles, Baptême,
Graduation, Cartes, Articles de Célébration

Pour toutes situations:

Au travail, à la maison, aux endroits publics,
caractères - images accessibles à tous

Souveraineté La Solution inc.

Un autre cas très important, c'est celui du Sahara occidental (1975). Pour l'application du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, que vous soyez en phase coloniale ou non, là n'est pas la question. **Le droit des peuples est un droit inaliénable, imprescriptible, indivisible et incessible.** Le premier qui a appliqué le droit des peuples tel que nous le connaissons aujourd'hui, c'est le peuple américain. Le deuxième est le peuple français qui a fait l'expansionnisme du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes, de la France jusqu'aux Balkans. Ce droit a été reconnu pour des peuples européens mais à l'époque, on ne le reconnaissait pas aux peuples de l'Asie et de l'Afrique.

À la première guerre mondiale, il y a eu un phénomène à l'intérieur du cadre de l'Europe; l'affaiblissement de l'impérialisme britannique. Le peuple irlandais a exercé son droit à disposer de lui-même. Très intéressant. Je le cite parce que le cas irlandais ressemble beaucoup à celui du peuple québécois. Les indépendantistes irlandais ont proclamé unilatéralement leur droit à l'indépendance. Ils n'ont pas attendu la permission de Londres. Ils l'ont proclamé immédiatement. Ils l'ont décidé eux-mêmes avec force et beaucoup de sacrifices, mais ils l'ont réalisé.

Aujourd'hui il y a encore une question au sujet du droit des peuples, celle de l'intégrité territoriale. Est-ce que ce concept tient? Beaucoup d'états disent: «Je dois protéger mon intégrité territoriale; les autres peuples n'ont pas le droit de disposer d'eux-mêmes s'ils interfèrent avec mon intégrité territoriale.» Or ce concept a été battu en brèche par les deux décisions de la Cour internationale de justice que je vous expliquais plus tôt et aujourd'hui pour les peuples, la seule façon de pouvoir protéger par exemple leur culture ou leur langue, c'est de choisir une nouvelle forme étatique, c'est-à-dire de devenir un peuple indépendant.

Je vous raconte un petit événement dans l'histoire de peuples de l'Amérique du Nord à réaliser leur droit à disposer d'eux-mêmes: le grand peuple américain, lorsqu'il a décidé de se prendre en mains, ce grand peuple américain avait écrit une lettre, une **lettre au peuple canadien français.** C'est que le peuple américain reconnaissait le peuple québécois comme étant son égal. Ce peuple américain qui est aujourd'hui une grande puissance, qui est membre du Conseil de sécurité des Nations Unies, ce peuple américain s'était adressé directement à un autre peuple. Cet autre peuple, c'est le peuple québécois.



Le Prof de l'Ordi

COURS PRIVÉS

Jean Luc Messier

450-263-1040

TOUT SOUS LE MÊME TOIT

Lettrage GRAPHICO-TECH IMPRESSIONS

Alain
Imprimerie
Photocopies
450 263-8719
graphico.tech@videotron.ca

Sylvain
Lettrage
450 263-6515
graphico.techsg@videotron.ca

CAMERA EXPERT 450 263-1333
commander vos photos en ligne
www.cameraexpert.com

318 rue Sud, Cowansville, Qc.

Souveraineté La Solution inc.

L'état canadien est très vulnérable. Il n'est pas fort. C'est un état multinational. Certains vont dire binational. Oui, binationalement, il y a deux grands peuples au Canada qui, politiquement, mènent le jeu. Il s'agit du peuple canadien anglais et du peuple québécois qui est notre peuple. Mais il y a d'autres peuples qui sont périphériques et qui n'ont pas grand mot à dire dans l'arène politique canadienne. Les Premières nations, les peuples autochtones, et le peuple acadien, le peuple terre-neuvien. Ce que je veux exprimer c'est que lorsqu'il y a deux peuples distincts dans un état, démographiquement il y a toujours un des deux peuples qui veut imposer sa conception de la vie et sa conception de l'histoire. L'autre peuple, qui est minoritaire au niveau démographique, n'aime pas cela. C'est la situation que nous vivons.

L'indépendance du Québec n'est pas si loin. Il suffit d'une volonté politique claire et d'une volonté sociologique claire. Ce n'est pas vrai que le référendum est la voie absolue pour l'indépendance du Québec. Par exemple, le peuple du Kosovo n'a pas fait de référendum et son gouvernement a proclamé unilatéralement le droit à l'indépendance du Kosovo.
Je vous remercie. Vive le Québec libre.

*Jean-Luc Deveaux

Licencié en droit de l'Université du Québec à Montréal.

Diplôme de 2e cycle en droit du travail de l'Université de Montréal

Diplôme de 3e cycle en droit diplomatique et de l'administration des organisations internationales de l'Université Paris-Sud.

Pour nous joindre: info@gouvprovisoireduquebec.org



Souveraineté La Solution inc.

Faits divers

ANNÉE 1998

1er avril

Un violon "Stradivarius" est vendu pour la somme record de 2 245 000 dollars canadiens

- fabriqué en 1727, ayant appartenu au célèbre violoniste Rodolphe Kreutzer et auquel Beethoven avait dédié la sonate qui porte son nom, a trouvé preneur chez Christie's à Londres

ANNÉE 1962

1er avril

Les Suisses rejettent par référendum la fabrication ou l'achat de l'arme atomique

ANNÉE 1938

1er avril

Apparition du café instantané Nescafé, le café instantané, mis au point en 1937 par les chercheurs de l'entreprise Nestlé, en Suisse

ANNÉE 1959

25 avril

Ouverture officielle de la voie maritime du Saint-Laurent - pour permettre le trafic fluvial jusqu'aux États-Unis et le transport pour l'industrie des Grands Lacs, comprenant quinze écluses, dont sept entre Montréal, donnant accès à 65 ports des Grands Lacs

ANNÉE 1954

25 avril

Invention de la pile solaire

ANNÉE 1969

14 avril

La première partie de baseball majeur jouée au Canada a lieu à Montréal, les Expos de Montréal gagnent leur premier match au parc Jarry, 8-7 contre les Cardinals de St. Louis - 29 184 spectateurs assistent au match

ANNÉE 1944

14 avril

Une loi crée la Commission hydroélectrique du Québec - connu sous l'appellation de "Hydro-Québec"

ANNÉE 1947

4 avril

Création de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), dont le siège sera établi à Montréal au Québec

ANNÉE 1998

28 avril

Le gouvernement du Québec classe l'épave du paquebot Empress of Ireland monument historique. L'Empress of Ireland à coulé en 15 minutes le 29 mai 1914 au large de Rimouski, quelques 1 012 personnes ont péri dans cette tragédie

ANNÉE 1534

20 avril

Le navigateur français Jacques Cartier quitte Saint-Malo pour l'Amérique

ANNÉE 1991

15 avril

Création à Londres de la "BERD", Banque Européenne pour la Reconstruction et le Développement

- pour aider l'Europe de l'Est

ANNÉE 1987

15 avril

La juge Claire L'Heureux-Dubé devient la première femme québécoise à accéder à la Cour suprême, âgée de 60 ans et native de Québec, en 1973, elle avait été nommée à la Cour supérieure du Québec

ANNÉE 1887

15 avril

L'éclairage électrique est installé dans les rues de Québec

Ils sont nés

ANNÉE 1890

20 avril

Naissance de Maurice Duplessis - ancien premier ministre du Québec

ANNÉE 1889

20 avril

Naissance du dictateur nazi Adolf Hitler

- décédé le 30 avril 1945

ANNÉE 1452

15 avril

Naissance de Léonard de Vinci - ingénieur, peintre, astronome, architecte et inventeur

ANNÉE 1928

2 avril

Naissance du chanteur et acteur Serge Gainsbourg - décédé le 2 mars 1991

ANNÉE 1840

2 avril

Naissance de l'écrivain Émile Zola à Paris

ANNÉE 1506

7 avril

Naissance de Saint François Xavier - missionnaire jésuite espagnol - décédé en 1552

ANNÉE 1564

23 avril

Naissance de William Shakespeare, Il est également mort un 23 avril, en 1616.

Citations

Montaigne (1533-1592)

On construit des maisons de fous pour faire croire à ceux qui n'y sont pas enfermés qu'ils ont encore la raison

Zola Émile (1840-1902)

Savoir où l'on veut aller, c'est très bien; mais il faut encore montrer qu'on y va.

Souveraineté La Solution inc.

Le Québec a le droit de proclamer unilatéralement son indépendance

Jean-Luc Deveaux*

Dans le cadre de l'émission *Club social* diffusée le 15 janvier et reprise les 16 et 22 janvier à TV5, Monsieur Frédéric Bérard, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Montréal, réagissait en mon absence à mes propos selon lesquels le peuple québécois a le droit imprescriptible, incessible et inaliénable de déclarer l'indépendance du Québec. Il prétendait que seuls des peuples colonisés ont ce droit.

Monsieur Bérard a oublié de dire qu'il y a des peuples non-coloniaux qui ont déclaré leur indépendance. Tous les nouveaux pays de l'ex-URSS, de l'ex-Yougoslavie, l'ex-Tchécoslovaquie, les cas du Kosovo et du Monténégro avec la Serbie, le Bangladesh avec le Pakistan, la Syrie avec l'ex-République arabe unie, Singapour avec la Fédération de Malaisie, le Sénégal avec la Fédération du Mali, etc. Tous les peuples de ces pays ne vivaient pas des situations de peuples colonisés. La question du Québec est un cas *sui generis* tout comme celle du Kosovo est un cas *sui generis*. Monsieur Bérard ne semble pas comprendre qu'une déclaration unilatérale d'indépendance n'est pas une affaire de droit mais un fait politique. Le Kosovo a tenté de négocier pendant neuf ans une entente d'autonomie à l'intérieur de la Fédération de la Serbie et les négociations n'ont rien donné de concret au peuple kosovar. Le Québec a tenté depuis le début des années 60 de négocier des amendements constitutionnels pour protéger le mieux vivre du peuple québécois à l'intérieur de la fédération du Canada et les diverses négociations n'ont rien donné de concret, à l'instar du Kosovo. Donc nous avons la légitimité politique de proclamer unilatéralement l'indépendance du Québec. Le Québec appartient au peuple québécois aujourd'hui, demain et pour toujours!

Une déclaration unilatérale d'indépendance et la création d'un nouvel État est une question de fait et de politique et non une règle de droit. Je ne suis pas la seule personne à penser cela. Dernièrement à la Cour internationale de justice, pour l'avis consultatif dans la cause de la déclaration unilatérale d'indépendance du Kosovo, plusieurs pays ont exprimé une opinion majoritaire qui va dans le même sens que mes propos sur la souveraineté du Québec. Les pays appuyant cette opinion ont notamment les États-Unis, la France, le Royaume-Uni, le Japon, l'Allemagne, les Pays-Bas, etc.

Le Québec a le droit politique de proclamer unilatéralement son indépendance.
Cordialement,

Jean-Luc Deveaux

* juriste en droit diplomatique et de l'administration des organisations internationales

Souveraineté La Solution inc.

Opinions

Quand l'occupation a-t-elle cessé?

Lettre à Lawrence Cannon et aux autres représentants du pouvoir fédéral

Vous cultivez l'oubli, et notre résistance québécoise vous effraie. Gilles Duceppe a trouvé récemment des mots qui vous font très peur parce qu'ils sonnent notre réveil. «Nous sommes des résistants», a-t-il affirmé. Vous drapant dans les vertus fédérales, comme d'habitude, vous vous êtes mis à vouloir bannir ces mots. L'occupation est finie, dites-vous? Alors quand a-t-elle pris fin, au juste?

L'occupation qui a commencé en 1759 aurait-elle pris fin en 1837 et 1838, lorsque vous avez réprimé dans le sang le mouvement républicain québécois? Serait-ce plutôt en 1840 ou en 1867, lorsque vous nous avez minorisés? Serait-ce à l'occasion des deux conscriptions, en particulier lorsque vous avez ouvert le feu à la mitrailleuse sur des manifestants, à Québec? Serait-ce lors de la création de votre Cour suprême pour désavouer nos lois et transgresser l'esprit du prétendu pacte entre deux peuples?

L'occupation a-t-elle cessé en 1970, lorsque vous avez emprisonné écrivains et chanteurs et envoyé votre armée dans nos rues pour nous faire peur? A-t-elle cessé lorsque votre police a volé la liste des membres du PQ et posé de bombes en se faisant passer pour le FLQ? A-t-elle cessé en 1982, lorsque votre Parlement, avec l'aide honteuse de 73 collabos, a réduit au silence nos représentants et imposé à notre peuple une Constitution à laquelle il n'a jamais souscrit?

L'occupation a-t-elle cessé en 1995, juste après le *love-in* de Montréal, où vous seriez venus pour la dernière fois occuper le Québec? A-t-elle cessé lorsque, par toutes sortes de fraudes, vous avez nié au peuple québécois le droit de se prononcer sur son avenir dans le respect des règles démocratiques qu'il s'était données? A-t-elle cessé lorsque vous avez dit aux Québécois avec mépris que c'est vous qui, dans un futur référendum, alliez juger de la clarté de la question et du résultat?

Je n'irai pas jusqu'à vous comparer à l'Allemagne nazie. Gilles Duceppe ne l'a jamais fait non plus. C'est vous qui brandissez cet épouvantail pour nous reprocher de vous résister encore une fois. Je vous signale néanmoins que vous êtes bien partis pour figurer sur la triste liste des criminels de guerre, vous qui, non contents d'asservir le Québec, livrez une guerre impérialiste en Afghanistan et occupez ce

Vous êtes les héritiers du conquérant anglais. Votre armée d'occupation est toujours chez nous. Ce n'est pas parce que vous la confinez à ses casernes qu'elle n'est plus une armée d'occupation. Dans notre capitale, notre fleurdelisé doit s'effacer derrière votre arrogance et vos drapeaux. Vous nous réduisez au silence. Nous n'avons jamais choisi ce régime. Les Québécois n'ont jamais adhéré librement à votre fédéralisme.

Vous êtes des occupants, et nous sommes des résistants. Cessez de le nier; nous ne sommes pas dupes.

Bernard Desgagné, Gatineau

Souveraineté La Solution inc.

ARTICLES À VENDRE

Drapeaux du Québec, incluant patriotes et personnalisés (de table en nylon avec base) (en plastique et en tyvec) (balcon à oeillets)
Autocollants et écussons du Québec
Autres drapeaux (en nylon)

ACCESSOIRES POUR DRAPEAUX

Hampes intérieures
Mât extérieur en métal
Supports muraux
Bases

Autres accessoires pour drapeaux

PAVOISEMENT FÊTE NATIONALE

Plastique imprimé en rouleau
Banderoles
Papiers crêpés (1.25" x 500') (5 cm x 151.5 m)
Fleurs de lys en caroplast

ANIMATION

Ballons 12" (30 cm) (sac de 100)
Colliers lumineux (boîte de 50)
Divers

ACCESSOIRES PERSONNELS

Épinglettes, gilets, manteaux, parapluies, etc.



Pour nous permettre de poursuivre nos tâches d'organisation d'un mouvement souverainiste, d'échanges, etc., nous avons besoin de votre appui.

Sans le soutien de nos membres et sympathisants sur le plan financier, nous ne pourrions assurer la publication du bulletin, ni toutes les autres tâches et activités qui demandent un travail quasi permanent.

Des façons de contribuer à notre projet de souveraineté, peuvent être selon votre choix: achat de matériel divers, parution de cartes d'affaire, abonnement, adhésion, ou financement.

RECHERCHE : Postes disponibles

Chroniqueur souverainiste	Analyste financier	Chargé de projets	Distributeur
Commentateur(trice)	Recherchiste	Personne aux communications	
Archiviste	Coordinateur	Registraire	

Contactez André Desnoyers ☎ 450-293-3562

Courriel: souverainetelasolution@yahoo.ca

Souveraineté La Solution inc.

DESCRIPTION DU LOGO DE LA COMPAGNIE SOVERAINETÉ LA SOLUTION INC..

Identification du peuple québécois



Flèche qui indique l'endroit sur le continent où le peuple québécois existe



Pictogramme des continents et de la calotte polaire





Pictogramme de la terre



Les deux mains représentent l'Organisation des Nations-Unies qui représente plus de 193 pays et plus de 6 milliards de population



Le vert signifie l'environnement partenaire égal avec tous les projets des humains.

 Souveraineté la Solution COMITÉ DE BROME-MISSISQUOI C.P. 313, Cowansville (Québec) J2K 3S7		Tél., téléc.: 450-293-3562 <input type="checkbox"/> ADHÉSION <input type="checkbox"/> FINANCEMENT <input type="checkbox"/> SYMPATHISANT <input type="checkbox"/> NON-MEMBRE		N° DE M.S.N. SI CONNU MUNICIPALITÉ SECTEUR SECT. VOTE	
NOM DE FAMILLE		PRÉNOM		REMARQUES:	
ADRESSE		APP.			
LOCALITÉ		CODE POSTALE			
TÉL. DOMICILE	TÉL. TRAVAIL	M.S.			
DATE DE NAISSANCE	SEXE	1 <input type="checkbox"/> SYMPATHISANT 2 <input checked="" type="checkbox"/> X5 L'AN 3 <input type="checkbox"/> MEMBRE <input type="checkbox"/> X10 L'AN			
PROFESSION, SI ÉTUDIANT, INDIQUEZ L'INSTITUTION		FINANCEMENT			
X SIGNATURE DU M.S.N.		<input type="checkbox"/> FINANCEMENT <input type="checkbox"/> COMPTANT <input type="checkbox"/> CHÈQUE <input type="checkbox"/> NOMBRE		\$ \$ TOTAL \$	
SIGNATURE DU SOLICITEUR				 www.souverainetelasolution.com courriel: souverainetelasolution@yahoo.ca	
COMTÉ		DATE		REÇU NO 341 NO= M.S.N.	
COPIE DU M.S.N.					